



SILLY LE LONG

Novembre 2018

Evènement à venir

Samedi 1er décembre

à partir de 12h30

Salle Multifonction,

nous aurons le plaisir d'accueillir nos aînés pour le traditionnel repas de fin d'année.

Gastronomie et danse seront au programme .



Mardi 11 décembre

Distribution des colis offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Rendez-vous à partir de 14h00 jusqu'à 17h30 dans la Salle du conseil.

Samedi 8 décembre

sera consacré aux enfants pour la distribution des jouets commandés par la Municipalité au Père Noël.

Rendez-vous le matin à partir de 10h00 pour le spectacle offert par Fêtez Silly avant la remise des jouets.



LOTO

ORGANISE PAR L'A.S.SILLY-LE-LONG

SILLY-LE-LONG

SALLE MULTIFONCTION

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018

OUVERTURE DES PORTES : 18H45

LOTS : TELEVISEUR LCD, RACLETTE-GRILL, MICRO-ONDES, SET DE COUTEAUX SUISSE, IMPRIMANTE, BONS D'ACHATS ETC...

LE CARTON : 4€, LES 3 : 10€, LES 5 : 15€, LES : 7 20 €.

RESERVATION AU 06 83 41 83 29

ET 06 65 35 90 89

LOTO

ORGANISE PAR FETEZ SILLY

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

À 14H30 SALLE MULTIFONCTION

SILLY LE LONG

Buvette et petite restauration sur place

OUVERTURE DES PORTES : 13h30

Réservation recommandée

Au 03 44 88 11 45 et 06 08 67 91 82



BIBLIOTHEQUE

Nous vous accueillons les mercredis de 15h00 à 18h00 et les vendredis de 16h00 à 18h00.

Notre but :

Susciter l'envie de lire aux jeunes et aux adultes,

Notre échange de livres a eu lieu en octobre et nous disposons de nouveautés (livres, CD, DVD, enfants ,adolescents et adultes). Livres pour Noël également,

L'inscription est gratuite.

Un petit coin enfant est aménagé pour les tout petits, n'hésitez pas à passer nous voir avec eux. Nous aurons le plaisir de leur lire une histoire,

Nous recrutons des bénévoles, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous rencontrer autour d'un petit café.



La bibliothèque sera fermée pour les vacances de Noël

Usurpation d'identité dans l'Oise

La Direction départementale des Finances publiques de l'Oise informe ses usagers que des personnes prétendant appartenir à l'administration fiscale opèrent actuellement dans le département en prétextant effectuer des mesures dans les propriétés pour entrer dans les domiciles.

Il est nécessaire que les usagers se montrent extrêmement prudents. En effet, les services de la Direction Générale des Finances publiques sont totalement étrangers à ces pratiques. Il ne faut jamais donner suite à ces demandes d'intervention.

Il est rappelé que les géomètres du cadastre ne peuvent jamais pénétrer dans les locaux d'habitation des propriétés privées.

Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

- Par internet sur « internet-signalement.gouv.fr »;
- Par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817.

[CPAM Oise] Vous êtes victime d'un accident qui met en cause la responsabilité d'une autre personne ? Ayez le réflexe de le signaler à votre Caisse d'Assurance Maladie !

Que faire si vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Le bon réflexe est alors de le déclarer à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Pour le déclarer, rien de plus simple...

Connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr – rubrique « Mes démarches » / « Déclarer un accidenté causé par un tiers »

Possibilité de le déclarer également par téléphone au 36 46 ou par courrier – CPAM Oise 1 rue de Savoie BP 30326 60013 Beauvais cedex.

Informez les professionnels de santé... Pensez-y !

Dès que vous consultez un médecin, précisez-lui que vous avez été blessé par un tiers. Il le mentionnera sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Le saviez-vous ?

Dès qu'elle a connaissance de votre accident, votre caisse d'Assurance Maladie va en étudier les circonstances. Ensuite, elle va se mettre en rapport avec le tiers responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc.).

Pour vous, rien ne change, vous êtes remboursé normalement par l'Assurance Maladie.

Suivez notre actualité sur notre page [facebook.com/cpamoise](https://www.facebook.com/cpamoise)

Une démarche indispensable et citoyenne

Grâce à cette démarche, ce n'est pas l'Assurance Maladie qui paie, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable ou, à défaut, le tiers responsable. Il est donc indispensable que votre caisse d'Assurance Maladie ait connaissance de l'accident pour exercer son recours auprès de la personne reconnue responsable ou de sa compagnie d'assurance.

Un geste simple et citoyen qui aide à préserver notre système de santé.

Nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de ramasser sur la voie publique et les espaces verts, les excréments de vos animaux domestiques.

Pensez au personnel technique qui reçoit les projections des déjections de vos chiens lors des entretiens des espaces verts.



Sur proposition de la municipalité, l'association Fêtez Silly organise le réveillon de la St Sylvestre

Salle Multifonction

A 19h30

Pour fêter ensemble le passage de la nouvelle année

Menu gastronomique

Punch planteur, jus de fruit et sodas accompagnés de canapés et mises en bouche variés

Foie gras de canard, sa briochette et sa glace au pain d'épice

Brochette de lotte et son mini sandre en habit vert sauce crustacée

Trou normand

Filet de canette rôti aux poires Williams, poêlée de légumes et purée de vitelotte aux éclats d'amande

Cantal sur un lit de frisée à l'huile de noix et des pommes naines

Surprenant mandarine

Une coupe de champagne par personne

Boissons : vin rouge, vin blanc, eau plate et pétillante, café

Soirée dansante

Un DJ sera présent pour animer notre soirée.

Prix de la soirée : 85€ par personne

Inscription en mairie, au plus tard le 20 décembre

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Téléphone</i>

Un chèque de 85€ x = €

Paiement par chèque à l'ordre de Fêtez Silly.

